



**POUR UNE
COLLECTE**

**DANS LES
RÈGLES !**



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Face à la persistance de comportements non respectueux de notre cadre de vie commun, nous avons souhaité éditer ce document rappelant les obligations de chacun en matière de collecte des déchets.

La présentation des bacs à ordures fermés aux jours et heures rappelés dans le calendrier de collecte, le bon usage des points d'apport volontaire (utilisation de sacs d'une capacité maximale de 50 litres, pas de dépôts en pied de colonnes, pas de stationnement empêchant la collecte...), les sorties d'encombrants exclusivement la veille au soir de leur collecte constituent des règles qui s'imposent à nous toutes et tous et dont le respect protège la qualité de notre vie quotidienne.

En parallèle, vous pourrez compter sur une mobilisation nouvelle de la municipalité et de Plaine Commune sur la propreté des espaces publics. Des moyens supplémentaires seront ainsi mobilisés dès l'an prochain pour optimiser le service public, lutter contre les dépôts sauvages, renforcer la prévention et s'engager dans une politique active de verbalisation.

Bien à vous,

Mathieu HANOTIN,

Président de Plaine Commune,
Maire de Saint-Denis

LES BONNES PRATIQUES



LES ORDURES MÉNAGÈRES

JE METS MES ORDURES
DANS DES SACS POUBELLES
BIEN FERMÉS

JE JETTE MES SACS
DANS LE BAC À COUVERCLE
GRIS OU ORANGE



Pas de sacs
à côté des bacs !



Pas de liquides
ou de produits
susceptibles d'exploser
ou de prendre feu !



Pas d'objets
tranchants !

BACS EN RÈGLE !

JE NE TASSE PAS le contenu de mon bac qui ne doit pas déborder et **JE FERME BIEN LE COUVERCLE**.

JE GARE BIEN MON BAC !

Je le place au plus près de mon adresse, poignées dirigées vers la rue et je bloque les freins si c'est un bac avec 4 roues.

IL NE DOIT PAS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS.

Cela permet à l'agent qui ramasse de pouvoir bien réaliser les opérations de levage/vidage avec le camion-benne.

IL VOUS DIT MERCI !



LES EMBALLAGES RECYCLABLES

JE JETTE MES EMBALLAGES RECYCLABLES **EN VRAC** DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE OU BLEU



papiers et cartons



emballages métalliques



emballages plastique



journaux magazines

Inutile de les laver,
il suffit de **bien les vider**.



Pas d'emballages imbriqués les uns dans les autres !



meubles divers



cartons volumineux



ferraille



matelas et sommiers



Pour tout le reste :

gravats, déchets verts, bois,
déchets d'équipements
électriques et électroniques...

Je vais en déchèterie !

LES ENCOMBRANTS

**JE CONSULTE
LES JOURS DE COLLECTE
DES ENCOMBRANTS
SUR LE CALENDRIER OU SUR
www.plainecommune.fr**

**JE SORS MES ENCOMBRANTS
LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE
À PARTIR DE 20H**

**JE LES DÉPOSE
SUR LE TROTTOIR
AU PLUS PROCHE DE CHEZ MOI,
SANS GÊNER LA CIRCULATION
DES PIÉTONS**

LE VERRE

À Épinay-sur-Seine,
La Courneuve,
Pierrefitte-sur-Seine
et Stains :

**JE DÉPOSE MON VERRE
EN VRAC DANS LE BAC
À COUVERCLE VERT**

À Aubervilliers,
L'Île-Saint-Denis,
Saint-Denis,
Saint-Ouen-sur-Seine
et Villetaneuse :

**JE DÉPOSE MON VERRE
EN VRAC
DANS LES COLONNES
SITUÉES PRÈS DE CHEZ MOI**

**PAS DE SACS
POUBELLE AU SOL,
À CÔTÉ DES BACS
OU DES COLONNES !**



ET LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ?

Certains quartiers sont équipés
de bornes pour la collecte des ordures
ménagères, les déchets recyclables
et le verre.

Toutes les adresses sur
www.plainecommune.fr

JE NE DÉPOSE **PAS DE DÉCHETS
OU D'ENCOMBRANTS**

À PROXIMITÉ DES BORNES

ET JE RESPECTE LES RÈGLES

AFFICHÉES SUR LA BORNE POUR LE DÉPÔT DE MES DÉCHETS,

QUI DOIVENT RENTRER **SANS FORCER DANS L'OUVERTURE PRÉVUE**



PAS DE BAC SUR LE TROTTOIR

Je consulte les jours et horaires
de collecte sur le calendrier ou sur
www.plainecommune.fr
pour sortir mon bac au bon moment

SI LE RAMASSAGE EST LE MATIN :
JE SORS MON BAC
LA VEILLE APRÈS 20H,
JE LE RENTRE LE PLUS RAPIDEMENT
POSSIBLE APRÈS LE PASSAGE
DE LA COLLECTE

SI LE RAMASSAGE EST EN JOURNÉE :
JE SORS MON BAC **PEU AVANT**
L'HEURE DE DÉBUT DE COLLECTE,
JE LE RENTRE LE PLUS RAPIDEMENT
POSSIBLE APRÈS LE PASSAGE
DE LA COLLECTE



**LES DÉPÔTS SAUVAGES, LE NON-RESPECT DES JOURS
DE COLLECTE OU DES HORAIRES DE SORTIE DES BACS
SONT DES INFRACTIONS QUI PEUVENT VOUS COÛTER
JUSQU'À 3 000 €**

Pour toutes informations sur la collecte
ou toutes demandes concernant les bacs
(bac volé, cassé, demande de bac plus grand...) :

www.plainecommune.fr